



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 25 juin 2015 à 20h00

Salle communale de Mont-sur-Rolle

La séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon est ouverte à 20h10 par Monsieur Eric Hermann, Président. Il procède aux salutations d'usage des déléguées, des délégués, des membres du CODIR et des représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue. Il adresse ses remerciements à la commune de Mont-sur-Rolle qui accueille cette assemblée du Conseil Intercommunal.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 39 communes sont présentes et que 63 délégué-e-s représentent un total de 94 voix.

Il informe que les Municipalités de Gilly, Burtigny, Chésereux et Vich se sont excusées, de même que Mmes C. Monnard et E. Rölli ainsi que MM. J.-P. Friedli, O. Maillard, S. Melly, J. Carpentier, M. de Hadeln, M. Cosendier, O. Tappy, M. Melly, J.-P. Perdizat, M.-A. Luy et M. Dunning.

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande si l'ordre du jour présenté convient à tous. M. J.-P. Roduit, délégué du Conseil communal de Commugny demande à ce que le préavis N° 50-2015 soit reporté à la séance du 24 septembre dans la mesure où il trouve inopportun que le mode de financement du Conseil Régional soit traité avant la révision des statuts. Le Président soumet cette proposition à l'Assemblée, mais seules six voix l'appuient.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est **adopté à la majorité avec 1 non**

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président fait lecture :

- du courrier de la Municipalité de la Ville de Nyon qui s'excuse d'ores et déjà pour la séance du 24 septembre prochain, ses membres étant en voyage de fin de législature,
-
- du courrier de M. A. Zähringer, Secrétaire du Conseil Intercommunal, qui change de Commune durant l'été, mais qui reste volontiers à son poste, celui-ci dépendant néanmoins des élections de ce jour.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. le Président passe la parole M. G. Creteigny, qui annonce les diverses interventions des membres du CODIR.

M. M. B. Penel informe sur la SOFREN et des discussions qui ont lieu depuis de longues années concernant la relocalisation des terrains d'Agroscope Changins pour la RDU. Une rencontre a eu lieu avec l'Office fédéral de la Construction et de la Logistique (OFCL), le Département du Territoire et de l'Environnement (DTE) et des membres de la SOFREN. Un des points qui a été soulevé relève la bonne foi qui a régné tout au long des travaux qui ont été menés depuis 2004. Un des soucis qui devra être réglé est celui d'un soi-disant subside caché. Selon l'OFCL, dans la mesure où la vente d'un terrain à un certain prix, qui pourrait valoir plus, reviendrait à le subsidier, ce qui serait interdit et illégal. Néanmoins, les rencontres ont repris et un groupe de travail tripartite a été créé. Le résultat de son travail devrait pouvoir être communiqué dans un délai raisonnable.

M. G. Creteigny rappelle le délai au 10 juillet prochain concernant les prises de positions des commissions et des Municipalité pour la réponse à la consultation de la révision des statuts du Conseil Régional.

M. J. Sommer revient sur l'efficacité énergétique qui découle d'une loi fédérale et d'un paquet de mesures. Le Canton a également promulgué une loi, la Loi Vaudoise sur l'Energie (LVLEne) et qui introduit dans son règlement d'application deux notions : une planification énergétique territoriale à l'échelle des régions et des concepts énergétiques communaux. D'un autre côté, le Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN) reprend les buts de cette loi avec la diminution des besoins de la consommation et l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, en fixant des objectifs tels que 20 % d'énergie renouvelable d'ici 2020. Deux étapes ont déjà été franchies avec le PDRN stratégique et l'étude sur les filières d'énergies renouvelables. Une troisième étape consiste à vérifier que les communes vont dans la bonne direction et ceci dans le cadre du PDRN opérationnel. Il s'agira donc d'aider les communes à établir leur concept énergétique, à définir des objectifs, de la stratégie et des infrastructures et créer une plateforme énergie afin de pouvoir bien communiquer et sensibiliser. Un courrier parviendra aux communes afin d'expliquer cette démarche et de leur demander leur accord.

M. G. Creteigny informe sur la filière bois et revient sur la séance d'information qui s'est déroulée le 3 juin dernier qui développait tout ce qui se fait actuellement à ce sujet. Il rappelle que cette filière bois est un organisme qui touche, à travers différentes actions les districts de Nyon, Morges et de la Vallée-de-Joux. Elle vise à revaloriser le bois suisse et sa vente en Suisse. Il manque néanmoins un intérêt pour cet exercice de la part des communes dans la mesure où un soutien fort est nécessaire. M. Creteigny encourage à visiter le site www.bois-durable.ch.

M. B. Penel effectue un rapide historique au sujet de TéléDôle et rappelle qu'en 2004 déjà il était question de créer une société d'exploitation et une autre pour l'investissement. Il rappelle que deux sauvetages en 2010 et dernièrement ont dû être effectués. Si la 1^{ère} fois tout s'est bien déroulé, on sent actuellement un essoufflement des partenaires et que des refus ont été enregistrés. Tout un chacun sait que les remontées mécaniques sont difficiles à exploiter, mais pour la région cet équipement de sport et de loisir doit être considéré comme un service public au même titre qu'une salle de gymnastique ou un terrain de football. Le partenariat actuel concerne essentiellement les communes et la société Nyon-St-Cergue. Suite aux difficultés évoquées, TéléDôle s'est approchée du Conseil Régional afin de pouvoir trouver des solutions. Suite à ces discussions, des propositions vont être faites, d'une part au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée générale. Il s'agit, dans les grandes lignes, de revenir à une société propriétaire qui pourrait être TéléDôle et de remettre l'exploitation à un partenaire qui pourrait être la SOGESTAR. Par ailleurs, plutôt que chaque commune soit détentrice de ses actions, il serait plus pratique et efficient que ces dernières soient reprises par le Conseil Régional. La caution des communes concernant le prêt LDR serait également reprise par le Conseil Régional. Cette manière de faire pourrait amener une gestion centralisée et donc simplifiée et serait donc avantageux pour TéléDôle et, à terme, pour les communes. M. Penel rappelle qu'un sauvetage, quel qu'il soit, touche le côté émotionnel des partenaires et il tient à préciser que le Conseil Régional ne tient pas du tout à avoir la main mise sur cette gestion, mais bien de pouvoir la poursuivre en collaboration étroite avec les communes.

Mme C. Gallay annonce que le 2^{ème} rapport intermédiaire sur le fonctionnement des Transports Publics (TP) a été édité. La mise à jour des données statistiques a été effectuée. Elle précise qu'il y

a eu 4.1 % d'augmentation de fréquentation annuelle, 8,5 paires de course expérimentales supplémentaires et que les données financières tels que coût d'exploitation, taux de couverture des charges et état du fond des transports publics, ont été intégrées. L'état d'avancement de la réalisation des mesures d'aménagement y figure également. Concernant la consultation des projets d'horaires 2016, le Conseil Régional a pris position sur divers objets dont notamment une opposition à la suppression de 4 paires de courses sur la ligne 811 et l'opposition à la suppression de 9 arrêts ICN sur 10 en gare de Nyon. Au sujet des offres nocturnes dans le district, Mme Gallay rappelle le sondage en ligne qui se termine le 3 juillet 2015 et informe qu'à ce jour, 445 personnes y ont participé.

Mme F. Rattaz rappelle la prochaine distribution du "Kit mobilité", suite au sondage qui a été effectué sur la participation des communes dans ce projet. Ce kit est actuellement à l'édition et annoncera les différentes actions qui auront lieu. Mme Rattaz encourage les communes à effectuer cette promotion pour les nouveaux habitants afin de les inciter à utiliser les transports publics plutôt que de prendre la voiture.

Mme F. Rattaz informe également sur la distribution de l'agenda culturel, né le 1^{er} mai dernier, qui paraîtra quatre fois par année, que le prochain numéro sortira en août prochain et sera distribué à 44'800 exemplaires. Elle encourage les communes à communiquer les manifestations ayant lieu sur leur territoire.

M. B. Penel revient sur le plébiscite qui avait eu lieu, il y a quelques années, concernant la réorganisation des transports publics et de la participation des communes à hauteur de CHF 31.-- par habitant et par année entre 2011 et 2015 qui avait été adoptée. Le Conseil Régional avait décidé de facturer aux communes, les sommes nécessaires aux différents travaux, ces dernières ayant le choix de financer cette dépense par un préavis ou par le budget. Il rappelle qu'il avait été décidé que le Conseil Régional n'allait pas thésauriser ces sommes si elles n'étaient pas nécessaires au vu de l'évolution des travaux et projets. De ce fait, les factures étaient envoyées au fur et à mesure de l'avancement. Actuellement, un certain nombre de communes demandent à ce que les sommes non encore dépensées leur soient remboursées. M. Penel rappelle que 70 % du programme a été voté et donc les dépenses engagées sachant néanmoins qu'environ 25 % du fonds ont été utilisés et que les factures arrivent. Si le Conseil Régional devait rembourser certaines communes, le programme serait très clairement mis en danger. Le Conseil Régional a donc établi un décompte pour chaque commune et enverra d'ici à la fin de cette année la facture globale du programme TP. De cette manière, les communes pourront comptabiliser ces dépenses, garder ces sommes sur un fonds de réserve et les dépenser au fur et à mesure des facturations à venir.

M. D. Rossellat aimerait partager quelques indicateurs du district avec l'assemblée. Il donne ainsi des chiffres et commentaires, comparant le Canton de Genève, le Genevois français et le District de Nyon, sur la population, l'emploi, l'économie et le logement. A ce sujet, M. D. Rossellat affirme qu'il y a une forte distorsion entre l'offre et la demande de logements et que les loyers en subissent les conséquences. Il rappelle qu'une table ronde, au sujet des constructions de logements à prix abordables avait été menée en 2010 et qu'il est grand temps de reprendre ce sujet. Les communes vont donc prochainement recevoir un questionnaire à ce sujet, afin de connaître lesquelles d'entre elles seraient prêtes à investir dans ce secteur. Une coordination intercommunale devrait ainsi voir le jour. Pour terminer, M. D. Rossellat rappelle le fonds régional aux entreprises et son soutien à des projets innovants. Cette année, seuls quelques dossiers sont arrivés sur la table du Conseil Régional, mais malheureusement pas suffisamment ou pas assez convaincants. Le CODIR a donc renoncé pour l'instant, mais le prochain délai de candidature a été fixé au 31 octobre 2015 avec, à la clé, un prix de CHF 50'000.--.

M. G. Produit annonce le prix artistique régional et son prix de CHF 10'000.--. Il précise que la thématique de cette année est la danse et/ou le théâtre. Les candidatures doivent être déposées avant le 8 septembre prochain. La cérémonie de remise des prix aura lieu conjointement avec la Ville de Nyon et la Bourse Jean Knechtli, le 11 novembre 2015. Au sujet du sport, le travail se poursuit et la commission se penche actuellement sur les dossiers retenus concernant les soutiens possibles. Durant les trois premiers mois de l'année, neuf candidatures ont pu être soutenues et la prochaine échéance de dépôt de nouveaux dossiers est fixée au 30 septembre. Début décembre 2015, une communication sera faite sur l'ensemble des projets soutenus cette année. Le 23 septembre se tiendront les assises sportives du district avec un certain nombre de professionnels qui seront présents.

M. J.-N. Goël rappelle les échéances concernant le PDRN et annonce que ce document a été transmis aux Communes et au Canton en avril dernier. Les remarques sont attendues pour le 15 juillet prochain. Un document finalisé sera transmis aux Municipalités pour approbation en septembre 2015.

5) **Assermentations**

M. le Président assermente M. Yves Froidevaux qui promet de respecter le serment lu. M. Froidevaux regagne sa place sous les applaudissements de ses pairs.

6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2015 à Arzier - Le Muids**

M. le Président demande si l'Assemblée a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Dans la mesure où il n'y a pas de remarques, M. le Président demande qui approuve ce procès-verbal.

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2015 est **adopté par 90 oui et 4 abstentions**

7) **Elections statutaires du Conseil Intercommunal**

M. le Président passe aux élections statutaires. Sont élus par acclamations :

Président :	M. Eric Hermann
Vice-présidente :	Mme Amélie Cherbuin
Scrutatrice et scrutateur :	Mme Valérie Jeanrenaud et M. Jacques Mugnier
Scrutatrices suppléantes :	Mme Françoise Tecon Hebeisen et M. Luc Mouthon

Commission de Gestion et des Finances :	M. Christian Graf M. Frédéric Guilloud M. Pierre Burnier M. Jean-Pierre Streit M. Frédéric Mani
--	---

Suppléants pour cette commission :
M. Jean-Pierre Friedli
M. Francis Costiou

8) **Préavis N° 50-2015 : "Dispositif d'investissement solidaire de la région Nyonnaise"**

M. le Président annonce qu'il y a plusieurs amendements :

Le CODIR propose de modifier très légèrement la validation de la lettre i de la manière suivante : "Le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement des communes à 1,4 point d'impôt communal *par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année*" et d'ajouter un complément sous la forme d'un point 4 i "Le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal".

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote de cet amendement

L'amendement est accepté à une **majorité très évidente**.

M. le Président revient sur le 2^{ème} amendement qui propose de repousser l'échéance au 31 décembre 2018 et pas au 30 juin 2018 comme mentionné dans ce préavis.

M. P. Stampfli aimerait savoir pourquoi ce délai est repoussé de six mois.

M. le Président lui répond que c'est la durée du 1^{er} terme de ce nouveau concept sachant qu'une durée de test de 2 ans était prévue et qu'elle passerait ainsi à 2 ans et demi.

M. D. Collaud propose un sous-amendement dans la mesure où, avec ces échéances, les communes n'auraient pas assez de temps pour valider le projet une fois que le Conseil Régional aura préparé le préavis. Il n'y aurait donc même pas une année d'expérience à faire valoir. La date du 30 juin étant au milieu de l'année, il estime que ce n'est pas judicieux en regard des échéances des budgets communaux. Il propose donc de repousser cette échéance au 31 décembre 2019.

M. P. Stampfli demande si c'est bien un délai de trois ans au lieu de deux qui est proposé.

M. D. Collaud confirme que oui.

M. J.-F. Deruaz aimerait savoir ce qu'il en va de la suite puisqu'un décalage de cinq ans est prévu. Sera-t-il ramené à quatre ou non ?

M. B. Vech remercie l'assemblée de bien avoir voulu accepter le premier amendement et rappelle que l'idée était de rajouter six mois. Le CODIR peut tout-à-fait aller dans le sens d'ajouter une année supplémentaire comme le propose la Ville de Gland par M. D. Collaud. Il précise que le décalage va rester le même.

M. Y. Ravenel peut soutenir ce délai de trois ans. Il aimerait savoir ce qu'il va se passer dans la suite et si c'est des tranches de deux ou trois ans et demande que ceci soit précisé.

M. B. Vech confirme que c'est bien une nouvelle tranche 2019-2023 qui s'appliquera par la suite.

M. le Président passe au vote de ce sous-amendement portant la première échéance à fin 2019.

Le sous-amendement est accepté à une **majorité évidente**.

M. le Président annonce l'amendement de M. L. Mouthon au nom des communes de Marchissy, Longirod, St-George, Le Vaud et Burtigny. Il propose à l'alinéa 4 : "De valider le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement des Communes à **1.0 point d'impôt** et le mécanisme ...)

M. L. Mouthon développe rapidement en précisant qu'il représentait les petites communes et les communes ayant refusé le P.I.R. au sein de la Commission. Une réflexion selon trois axes a été menée. Premièrement, les cercles solidaires ne devaient pas dépasser les 30 % des investissements, respectivement, les cercles porteurs paieraient au minimum 70 %. Ces chiffres ont été changés dans le préavis du CODIR puisqu'ils passent à 44 % et 56 %. Il n'y a donc plus de garde-fous qui étaient une volonté de la Commission des Investissements. Le 2^{ème} axe concernait un plafond souhaité à 30 % pour franc par habitant maximum et actuellement c'est une notion de proportionnalité qui est proposée, donc tout est ouvert. La 3^{ème} réflexion consistait en la notion des sous-cercles dans les cercles solidaires qui pouvaient pondérer leur participation en pourcentage. Cette idée n'a pas été développée dans le préavis. Pour les communes qu'il représente ce soir, ces modifications fragilisent et péjorent les finances des petites communes. Il est donc estimé nécessaire de passer à 1.0 point d'impôt, sans quoi les préavis présentés aux Conseils communaux ou généraux pourraient être refusés, voire des démissions du Conseil Régional pourraient être imaginées, sachant que certaines communes ne pourraient pas payer leur dû. Par ailleurs, si le Plan d'Investissement venait à être refusé, cela signifierait la fin du Conseil Régional.

M. P. Stampfli trouve cette proposition excellente et la soutien sachant que le délai vient d'être augmenté et que cette diminution pourrait ainsi être partiellement absorbée.

M. P.-A. Schmidt aimerait savoir si c'est 1.0 point d'impôt, y compris la cotisation ou si c'est 1.1 point d'impôt.

M. L. Mouthon confirme la version 1.0 tout compris, à savoir 0.9 + 0.1.

M. P.-A. Schmidt affirme qu'il peut se rallier à cette solution mais aimerait savoir si le CODIR pense pouvoir fonctionner avec cette diminution et s'il ne sera pas entièrement bloqué.

M. G. Creteigny rend attentif à cette diminution. Il se pose tout de même une question quant à la différence, passant de 1.4 + 0.1, ce qui représente environ 9 millions par année, à 1.0 tout court, ce qui ne laisse plus qu'environ 6 millions. En partant dans un projet de ce type-là, la voilure devra être réduite, sachant néanmoins que certaines communes verront ceci d'un bon œil, du moins du point de vue financier. M. G. Creteigny s'interroge du point de vue logique dans la mesure où initialement le projet parlait de 1.5 + 0.1 point d'impôt et dans ces circonstances on se retrouve bien en-dessous. Il pense qu'il faudrait pouvoir obtenir 1.0 + 0.1 afin de pouvoir travailler pour la région.

M. R. Lecoultre voudrait savoir si une adaptation serait possible dans deux ou trois ans si le chiffre avancé ce soir ne permettait pas les réalisations escomptées puisque les statuts permettrait de modifier cette contribution. Ceci donnerait un peu de souplesse.

M. G. Creteigny rappelle qu'il ne faut pas mélanger les statuts qui gèrent le fondement et dans le cas présent il est question d'un outil de financement du Conseil Régional qui n'a rien à voir avec les statuts. Il rappelle que dans trois ans et demi le système de financement pourra éventuellement être revu.

M. D. Collaud pense qu'on est dans une dynamique de rassembler tout le monde et qu'il faut se lancer, sachant que si les 30 % représentent 6 millions, il y a donc 20 millions d'investissements possibles pour la Région. L'important est que toutes les communes participent et ce sera le rôle du CODIR et des communes de faire le nécessaire et de faire le 1^{er} pas maintenant.

M. P.-A. Schmidt rappelle que les six millions représentent l'apport du cercle solidaire et qu'il est tout-à-fait possible de construire quelque chose au stade actuel et éviter qu'il y ait une défection de certaines communes.

M. C. Farine voudrait que M. le Président rappelle exactement les termes de l'amendement.

M. le Président confirme qu'au lieu de se trouver à 1.4 + 0.1 qui donne donc 1.5 point d'impôt, l'amendement propose de passer à 0.9 + 0.1, à savoir 1.0 point d'impôt.

M. G. Creteigny voudrait repréciser que, à la lettre i, le chiffre 1.4 est remplacé par 0.9 et qu'à la lettre 3i le chiffre 0.1 reste.

Mme Bernejo Dubois aimerait savoir si le CODIR est à l'aise avec ce montant de 6 millions pour des investissements car pour sa part, elle a l'impression que la politique des petits pas va être freinée et que rien ne va se passer durant les trois années à venir.

M. G. Creteigny répond qu'il est toujours difficile de tout obtenir, mais que ce qui est important c'est de trouver une solution. Bien-sûr, le CODIR espérait pouvoir obtenir ces 1.5 d'impôt sans devoir effectuer des priorisations qui doivent d'ailleurs déjà se faire actuellement. Ce qui est maintenant très important, c'est que toutes les communes fassent le nécessaire de manière à ce que ce système de financement puisse se réaliser.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur cet amendement.

L'amendement est accepté à une majorité évidente.

M. le Président demande au rapporteur des commissions ad'hoc et de Gestion et des Finances de lire leur rapport.

M. P.-A. Schmidt s'exécute et prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions de la commission ad'hoc, de tenir compte des recommandations qu'elles contiennent et avec les amendements votés.

M. Costiou annonce, que la Commission de Gestion et des Finances propose d'accepter ce préavis.

M. le Président donne la parole à la salle.

M. Déruaz a une question concernant la répartition des cotisations avec le nouveau dispositif dans la mesure où une partie était dévolue aux études. Si ces cotisations pouvaient être revues à la baisse, cela représenterait certainement un argument supplémentaire.

M. B. Vech précise qu'il ne va pas annoncer une baisse sachant qu'il n'y a pas de lien direct.

Mme O. Decré n'est pas d'accord sur les propos de M. G. Cretegy lorsqu'il affirme qu'il ne faut pas mélanger statuts et fonctionnement. Elle estime que la charrue a été mise avant les bœufs et que le fait de ne pas avoir voulu traiter en premier des statuts verra le vote de la commune de Commugny être négatif.

Suite à ces interventions, amendements et sous-amendement, M. le Président demande qui accepte ce préavis tel qu'amendé.

Le préavis N° 50-2015 est adopté, tel qu'amendé, par 89 oui, 4 non et 1 abstention

9) Préavis N° 51-2015 : "Comptes 2014"

M. le Président prie le rapporteur de la commission de Gestion et des Finances de lire son rapport.

M. Ch. Graf propose, après avoir lu les conclusions du rapport de la commission, d'accepter ce préavis tel que présenté et de donner décharge au CODIR et à la Commission de Gestion et des Finances pour l'exercice 2014.

M. C. Uldry aimerait savoir pourquoi il n'y avait rien au budget concernant la participation Transports Publics (TP), mais qu'il y a un résultat positif, ce qui est réjouissant.

M. B. Penel répond que le budget a été préparé il y a plus d'une année et demie et qu'à ce moment-là il n'y avait pas encore de participation prévue.

M. le Président procède à la lecture, chapitre par chapitre, des comptes 2014. Ne relevant pas de questions, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 51-2014 est accepté à une majorité évidente

10) Préavis N° 52-2015 : "Contribution de CHF 959'500.-- sur le fonds régional TP pour le financement d'expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-2017"

M. le Président informe qu'un amendement avait été déposé par la Ville de Gland. Il donne la parole à M. M. Rohrer qui annonce qu'effectivement un amendement avait été déposé, mais que suite à diverses discussions, notamment avec Mme D. E. Christin, celui-ci est retiré au profit d'un nouvel amendement de la commune de Prangins et de la Ville de Gland et qu'il le soutient.

Mme D. E. Christin donne quelques rapides explications concernant l'amendement de la Ville de Gland, la légère erreur au niveau des conclusions de cet écrit et développe le nouvel amendement concernant la ligne régionale 811 Nyon - Prangins - Gland. Il s'agit de la possibilité d'ajouter un itinéraire au départ de Gland Gare à 7h23 avec arrivée à Nyon Gare à 7h39, mais également d'ajouter une course au départ de Nyon Gare à 7h50 avec arrivée à Gland Gare à 8h07. Le développement est annexé au présent procès-verbal. L'amendement porte donc sur les conclusions du préavis et se présente de la manière suivante :

- d'accorder le crédit de CHF 982'000.- pour le financement des expérimentations de courses supplémentaires pour la période horaire 2016-2017
- d'accorder le crédit de CHF 9'800.- pour les frais de communication
- d'imputer le montant total arrondi de CHF 991'800.- sur le compte du fonds TP affecté

Mme C. Gallay rappelle que la ligne 811 a intégré la ligne 817 qui avait une très faible fréquentation et qu'actuellement il n'y a pas assez de recul afin de savoir si cette ligne est vraiment mieux fréquentée sachant que certains tronçons n'ont que très peu de passagers. De plus, les coûts ne sont qu'estimatifs. Elle rappelle qu'il y a déjà eu un avertissement de la part de l'OFT sur cette ligne. Une autre incertitude réside dans le fait que cette demande n'a pas été intégrée dans les nouveaux horaires 2016 dont la consultation a déjà pris fin depuis longtemps.

Au vu des incertitudes, le CODIR propose d'introduire cette demande de course supplémentaire dans les négociations qui vont se dérouler avec le Canton d'ici le mois de septembre, sachant que le côté financier n'est pas un problème pour le fonds TP. Au vu des résultats des discussions avec le Canton, un nouveau préavis pourrait être déposé cet automne pour cette course supplémentaire.

M. M. Rohrer pense que cette proposition ne paraît pas très logique sachant qu'il s'agit essentiellement de transports scolaires depuis les Abériaux et au vu des différents éléments évoqués, il paraît beaucoup plus logique de demander cette prolongation de ligne, sachant qu'il faudrait également desservir le Domaine Impérial. En conclusion, il propose de maintenir l'amendement.

Mme C. Gallay ajoute encore que cette ligne est à l'heure durant toute la journée et qu'il faudrait passer à la demi-heure. Ceci pourrait créer un précédent avec un cas exceptionnel. Le problème réside dans le caractère d'urgence de cet amendement et elle souhaite qu'il ne soit pas soutenu.

Mme D. E. Christin soutient la position de son collègue de Gland et pense que si cet amendement est adopté, rien n'empêcherait d'engager des négociations comme proposé par le CODIR, ce qui donnerait un signal fort. Dans le cas contraire, des négociations pourraient également avoir lieu, mais le CODIR devrait revenir devant le Conseil avec un préavis. Elle aimerait encore terminer en rappelant que tout le bas de la Commune de Prangins n'est actuellement plus desservi comme par le passé avec la suppression de la ligne 817 et les modifications de la ligne 805.

La parole n'étant plus demandée le Président fait voter l'amendement

L'amendement est accepté par **37 oui, 6 non et 37 abstentions.**

Mme D. E. Christin remercie l'Assemblée pour son vote positif et ceci au nom des habitants de la Commune de Prangins.

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et Finances de lire leur rapport.

M. E. Chesaux propose, au nom de la commission ad'hoc, d'approuver ce préavis, suite à son amendement, avec les nouveaux chiffres présentés.

M. J.-P. Streit, propose également, selon les conclusions, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 52-2015, tel qu'amendé, **est accepté à une majorité évidente**

11) **Préavis N° 54-2015** : "Contribution de CHF 83'000.-- pour la participation 2015 aux études du Projet d'agglomération du Grand Genève"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire leur rapport.

M. F. Mani lit les conclusions du rapport de sa commission et propose d'accepter ce préavis, tel que présenté.

M. Ph. Schirato propose, au nom de la commission ad'hoc, d'approuver ce préavis.

Personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote.

Le préavis N° 54-2015 **est accepté à une majorité évidente**

12) **Interpellation de M. P. Wahlen**

M. P. Wahlen fait lecture de son interpellation intitulée "Quel rôle de l'assemblée des Syndics dans les décisions d'intérêt régional". Celle-ci est en annexe de ce procès-verbal.

L'interpellation étant largement appuyée, M. G. Cretegy relève qu'il y a certainement des confusions entre le rôle de l'Assemblée des Syndics et de celui du Conseil Régional. Cette interpellation permettra de répondre très clairement sur les rôles de ces deux institutions. Elle est transmise au CODIR qui répondra lors de la prochaine séance

13) Dépôt de préavis

M. G. Cretegy annonce qu'il y a quatre préavis déposés pour la prochaine séance. Il s'agit de :

Préavis N° 53-2015 : "Contribution de CHF 115'000.- pour l'étude-test RDU Prangins-Nyon"

Préavis N° 55-2015 : "Révision des statuts du Conseil Régional "

Préavis N° 56-2015 : "Crédit d'étude pour l'extension du Musée du Léman"

Préavis N° 57-2015 : "Demande de crédit pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique"

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 53-2015 : Cette commission a déjà été nommée

Préavis N° 55-2015 : Mme D. E. Christin, MM. J. Mugnier, G. Rochat, P. Stampfli, P. Wahlen

Préavis N° 56-2015 : Mmes G. Genoud et Ch. Girod, MM. Ph. Parmelin, A. Cattin, R. Dotta,

Préavis N° 57-2015 : MM. Girardet, G. Richard, M. Bally, J.- C. Trotti, A. Cattin

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

14) Divers et prochaines séances

M. G. Richard aimerait connaître, en marge du préavis concernant le dispositif d'investissements, la position du CODIR concernant la notion de communes solidaires du district alors que certaines ne font pas partie du Conseil Régional et de quelle manière il serait possible de les faire participer.

M. G. Cretegy informe que du point de vue juridique, il y a assez peu de possibilités dans la mesure où la seule disposition légale devrait être actionnée par le Conseil d'Etat pour contraindre une commune. Il rappelle que des accords existent avec certaines communes, mais que la participation au Conseil Régional se fait sur une base volontaire. Il est tout-de-même réjouissant de voir qu'il y a 44 communes, sur les 47 que compte le district, qui en font partie. Si le DISREN devait être accepté, ce qu'il espère très fortement, il sera plus facile d'aborder les autres communes afin de négocier un certain nombre de financements ponctuels.

M. B. Vech remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis 50-2015 ainsi que la commission pour tout le travail fourni et relève que c'est une étape importante qui a été franchie ce soir. Il informe que le préavis type sera disponible dès le mardi 7 juillet. Par ailleurs le CODIR sera disponible pour venir dans les communes afin d'appuyer auprès des Conseils communaux ou généraux, les Municipalités qui le désirent.

Le poste des divers étant épuisé, M. le Président annonce les dates des deux prochaines séances à savoir :

- jeudi 24 septembre à Commugny
- mercredi 9 décembre à Borex

puis il passe la parole à M. H. Monnard, Syndic des lieux, qui renonce à présenter sa commune au vu de l'heure tardive et propose de prendre le verre de l'amitié sur l'esplanade à l'extérieur de la salle communale. Il remercie au passage les membres du personnel communal présents qui se sont offerts spontanément pour assurer le service de cette agape.

La séance est levée à 22h30.

Au nom du Conseil Intercommunal
Le Président Le Secrétaire
  
Eric Hermann André Zähringer

Duillier, le 20 septembre 2015